

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

CAPITALease Seed Fund 2

Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et par la Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005.
Agrément du CMF N°22-2015 du 30 avril 2015

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA) porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de « CAPITALease Seed Fund 2 » aura lieu à partir du **16 juin 2015**.

« CAPITALease Seed Fund 2 » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination :	CAPITALease Seed Fund 2
Siège social :	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
Forme juridique :	Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée
Durée :	10 ans à compter de la date de signature du premier bulletin de souscription, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune
Visa :	Visa n°15-0908 du 15 juin 2015
Objet Social :	Le renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif. « CAPITALease Seed Fund 2 » investira dans des entreprises en création ou venant d'être créées en Tunisie, présentes dans tous les secteurs offrant un fort potentiel de développement et présentant un caractère technologique.
Législation applicable :	Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005
Montant initial :	15 000 000 dinars divisé en 150 000 parts de 100 dinars chacune
Date d'agrément :	30 avril 2015
Promoteurs :	Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) et United Gulf Financial Services North Africa (UGFSna)
Gestionnaire :	United Gulf Financial Services North Africa (UGFSna)
Dépositaire :	Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT)
Distributeur :	United Gulf Financial Services North Africa (UGFSna)

Pour plus d'informations sur CAPITALease Seed Fund 2, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 15 juin 2015, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.